

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond, le 14^e jour de décembre 2015, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire

Sont présents : Les conseillers messieurs Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Sont absents : Madame Geneviève Braconnier et monsieur François Bujold, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

323-12-15

1. Ressources humaines – Traitement salarial

Considérant l'article 14.03 de la convention de travail des employés cadres;

Considérant le contrat de travail du directeur général;

Considérant le travail effectué par ce dernier;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de verser à M. Stéphane Cyr, la prime prévue au protocole d'entente des employés cadres de la Ville. De plus, d'autoriser le maire à négocier et signer un nouveau contrat de travail avec le directeur général.

324-12-15

2. Disponibilité financière 2015 – Corporation de développement touristique de New Richmond inc.

Considérant que le 16 décembre 2010, la Caisse populaire Desjardins de New Richmond a consenti un prêt à la Corporation de développement touristique de New Richmond inc., et ce, au montant initial de trois cent mille dollars (300 000 \$);

Considérant que la Ville de New Richmond s'est portée caution de ce prêt;

Considérant les disponibilités financières actuelles provenant d'un virement comptable du compte à payer de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire vers les revenus réguliers de la Ville, et ce, suite à une décision des vérificateurs comptables suite à des directives de leurs auditeurs;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accorder, à titre de subvention et à même le budget de la Ville, un montant de cinquante-quatre mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents (54 529,87 \$) représentant le versement en capital et intérêt pour le prêt à terme de la Corporation. Il est de plus résolu de verser un montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$) à appliquer sur la marge de crédit de l'organisme afin de pallier aux frais d'intérêts à venir en 2016 ainsi qu'au remboursement d'une petite portion en capital. Le tout représente un montant total de soixante-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents (69 529,87 \$). Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents à cet effet.

325-12-15

3. Disponibilité financière 2015 – Fonds de roulement

Considérant les engagements 2015 du fonds de roulement de la Ville, totalisant un montant de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-et-un dollars et vingt-neuf cents (94 531,29 \$) ;

Considérant les disponibilités financières actuelles provenant d'un virement comptable du compte à payer de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire vers les revenus réguliers de la Ville, et ce, suite à une décision des vérificateurs comptables suite à des directives de leurs auditeurs;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'adopter une résolution stipulant que les engagements 2015 au fonds de roulement de la Ville, pour un total de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-et-un et vingt-neuf cents (94 531,29 \$), seront finalement assumés à même le budget régulier. Les engagements visés sont :

- Salle de bain au 200, boulevard Perron Ouest : 5 655,68 \$;
- Réparation SP-9 : 12 043,65 \$;
- Habits de combat : 18 393,81 \$;
- Bouteille d'air : 5 635,73 \$;
- Camion de service 2015 : 47 134,14 \$;
- Chauffe-eau aréna : 5 668,28 \$.

326-12-15

4. Appel d'offres – Location de véhicules automobiles 2016

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de cinq (5) concessionnaires automobiles et se terminant le 14 décembre 2015 pour la location de trois (3) véhicules automobiles 2016;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions (voir liste annexée aux présentes pour en faire partie intégrante);

Considérant que, suite à la vérification de conformité des soumissions déposées, il appert que trois (3) soumissions sont non-conformes à l'appel d'offres, soient les soumissions de Kia de New Richmond, Volkswagen New Richmond et AP Chevrolet Buick GMC;

Considérant que la Ville a entamé des discussions avec un avocat concernant l'interprétation informelle de la présente cause et que, selon lui, notre appel d'offres est très clair et que les soumissions qui ont été déposées sans être accompagnées de documents précis tel que stipulé dans l'appel d'offres, devraient automatiquement être rejetées;

Considérant que selon l'article 573.3.3 de la Loi des cités et villes, ce dernier permet à une ville de négocier un prix à la baisse lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme;

Considérant que la soumission conforme reçue d'Automobiles Mauger Ford inc. présente, après négociations des prix offerts à la baisse, des coûts de location plus élevés que les dépenses anticipées pour ces locations;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette résolution :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller au siège no. 1 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller au siège no. 3 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller au siège no. 4 :</i>	<i>Pour</i>
<i>M. René Leblanc, conseiller au siège no. 5 :</i>	<i>Pour</i>

Suite à ce vote, le maire demande d'inscrire au procès-verbal son désaccord au fait de retourner en appel d'offres une deuxième fois pour les raisons évoquées précédemment.

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

De rejeter les soumissions non-conformes déposées par Kia de New Richmond, Volkswagen New Richmond et AP Chevrolet Buick GMC ;

De rejeter la soumission conforme déposée par Automobiles Mauger Ford inc. considérant que les prix offerts sont plus élevés que les dépenses anticipées et;

De retourner en appel d'offres une deuxième fois pour la location de trois (3) véhicules automobiles 2016 dans les meilleurs délais.

Conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le 15 décembre 2015 à 10 h 48, le maire, monsieur Éric Dubé, a signifié par écrit à la greffière qu'il n'approuvait pas la présente résolution. A cet effet et tel que prescrit par la Loi, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

URBANISME

327-12-15 5. Règlement 993-15 concernant l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment secondaire – Adoption

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement concernant l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment secondaire, portant le numéro 993-15;

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller M. Jacques Rivière lors de la séance du 7 décembre 2015;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement concernant l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment secondaire, lequel est identifié sous le numéro 993-15.

TRAVAUX PUBLICS

6. Règlement 995-15 concernant le plan d'intervention et mesures de débits – Phase II – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jean Cormier à l'effet que le Règlement 995-15 concernant le plan d'intervention et mesures de débits – Phase II, sera adopté à une séance ultérieure.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 45.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière